

Elections professionnelles à la RATP : la mise en place du vote électronique entraîne une abstention record, la direction sort grande gagnante !

3 décembre 2018



SOLIDAIRES groupe RATP
31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris
Tel : 06 18 86 48 79 - 01 58 39 32 07
www.solidaires-grouperatp.org

3 DECEMBRE 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Elections professionnelles à la RATP : la mise en place du vote électronique entraîne une abstention record, la direction sort grande gagnante !

Entre le 22 et le 29 novembre, les salariéEs de la RATP devaient voter pour élire les membres des CSE, nouvelle instance issue de la loi travail, que Solidaires a combattu en 2016 et 2017. Autre nouveauté à la RATP : avec l'aide de la CGT, de l'UNSA et de la CFE-CGC, la direction mettait en place par un protocole d'accord signé le 1^{er} mars 2018, le vote électronique, et ce pour une durée indéterminée.

Les conséquences de ces « innovations » n'ont pas tardées à porter leurs fruits pour la RATP, mais pas pour ses salariéEs : 54,83 % d'abstention, soit environ 20% supplémentaires par rapport aux dernières élections à l'une de 2014 !

Afin de préparer la privatisation de la RATP, celle-ci avait contractualisé avec ses partenaires sociaux (CGT, UNSA et CFE-CGC) un nouveau découpage de l'entreprise en 15 CSE distincts. Sur ces 15 CSE, 11 n'ont pas atteint le quorum de 50% et les salariéEs devront passer par un 2^{ème} tour afin de définir leurs éluEs.

Pour Solidaires RATP, qui participait pour la 1^{ère} fois aux élections professionnelles, le résultat est encourageant compte tenu du contexte dans lequel nous abordons ces élections. Créé il y a 3 ans, SOLIDAIRES a dû faire face à presque 2 ans d'attaques juridiques de la part du syndicat sud et de la direction afin de pouvoir exister à la RATP, retardant notre développement.

Avec 3,27%, et plusieurs éluEs CSE, SOLIDAIRES confirme son implantation à la RATP, notamment au Métro et au RER et briguera d'autres éluEs dans les scrutins du 2^{ème} tour des 11 CSE restants.

Paradoxalement, la représentativité syndicale se calculant sur le 1^{er} tour, les grands gagnants de ce scrutin sont :

- L'UNSA, qui avec l'aide de la RATP ainsi qu'une campagne hautement démagogique atteint la barre des 30% et passe devant la CGT ;
- La CGT qui malgré plusieurs milliers de voix en moins par rapport à 2014, réussit à stabiliser son pourcentage grâce à l'abstention ;
- La direction de la RATP, qui consolide ses partenaires sociaux, dans un contexte où elle aura besoin d'eux pour contractualiser la filialisation et la privatisation de l'entreprise, la casse des conditions de travail et le gel des salaires.

S'il ne devait y avoir qu'un perdant lors de ce 1^{er} tour, ce serait évidemment le syndicat sud de la RATP. Ce syndicat, qui n'est pas adhérent de l'Union Syndicale SOLIDAIRES contrairement aux autres syndicats SUD, perd, au-delà de sa représentativité sur l'entreprise, plusieurs milliers de voix et presque 6% par rapport à 2014.

Place maintenant au 2^{ème} tour, du 12 au 17 décembre ...



SOLIDAIRES groupe RATP
31 rue de la Grange-aux-Belles 75010 Paris
Tel : 06 18 86 48 79 - 01 58 39 32 07
www.solidaires-grouperatp.org

3 DECEMBRE 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Elections professionnelles à la RATP : la mise en place du vote électronique entraîne une abstention record, la direction sort grande gagnante !

Entre le 22 et le 29 novembre, les salariéEs de la RATP devaient voter pour élire les membres des CSE, nouvelle instance issue de la loi travail, que Solidaires a combattu en 2016 et 2017. Autre nouveauté à la RATP : avec l'aide de la CGT, de l'UNSA et de la CFE-CGC, la direction mettait en place par un protocole d'accord signé le 1^{er} mars 2018, le vote électronique, et ce pour une durée indéterminée.

Les conséquences de ces « innovations » n'ont pas tardées à porter leurs fruits pour la RATP, mais pas pour ses salariéEs : **54,83 % d'abstention, soit environ 20% supplémentaires par rapport aux dernières élections à l'urne de 2014 !**

Afin de préparer la privatisation de la RATP, celle-ci avait contractualisé avec ses partenaires sociaux (CGT, UNSA et CFE-CGC) un nouveau découpage de l'entreprise en 15 CSE distincts. Sur ces 15 CSE, 11 n'ont pas atteint le quorum de 50% et les salariéEs devront passer par un 2^{ème} tour afin de définir leurs éluEs.

Pour Solidaires RATP, qui participait pour la 1^{ère} fois aux élections professionnelles, le résultat est encourageant compte tenu du contexte dans lequel nous abordions ces élections. Créé il y a 3 ans, SOLIDAIRES a dû faire face à presque 2 ans d'attaques juridiques de la part du syndicat sud et de la direction afin de pouvoir exister à la RATP, retardant notre développement.

Avec 3,27%, et plusieurs éluEs CSE, SOLIDAIRES confirme son implantation à la RATP, notamment au Métro et au RER et briguera d'autres éluEs dans les scrutins du 2^{ème} tour des 11 CSE restants.

Paradoxalement, la représentativité syndicale se calculant sur le 1^{er} tour, les grands gagnants de ce scrutin sont :

- L'UNSA, qui avec l'aide de la RATP ainsi qu'une campagne hautement démagogique atteint la barre des 30% et passe devant la CGT ;
- La CGT qui malgré plusieurs milliers de voix en moins par rapport à 2014, réussie à stabiliser son pourcentage grâce à l'abstention ;
- La direction de la RATP, qui consolide ses partenaires sociaux, dans un contexte où elle aura besoin d'eux pour contractualiser la filialisation et la privatisation de l'entreprise, la casse des conditions de travail et le gel des salaires.

S'il ne devait y avoir qu'un perdant lors de ce 1^{er} tour, ce serait évidemment le syndicat sud de la RATP. Ce syndicat, qui n'est pas adhérent de l'Union Syndicale SOLIDAIRES contrairement aux autres syndicats SUD, perd, au-delà de sa représentativité sur l'entreprise, plusieurs milliers de voix et presque 6% par rapport à 2014.

Place maintenant au 2^{ème} tour, du 12 au 17 décembre ...

- [Emplacement : ré-agir ensemble](#) > [Mobilisations et actualités](#) > [Retour sur...](#) >

- Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Elections-professionnelles-a-la-RATP-la-mise-en-place-du-vote-electronique>